Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 035-213503261-20260706-202606082-DE

Département d'Ille & Vilaine
Canton de Val-Couesnon

Commune
SENS DE BRETAGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 6 JUILLET 2026

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 JUIN 2026
Nombre de conseillers en exercice : 23
Nombre de conseillers présents :21
Nombre de votants : 22
Etaient présents : : Mme SENTUC Véronique, M. MALIDOR Olivier, Mme VOISIN Mélanie, M. DANIEL Erwan, Mme GASNIER Valérie, M. RUBAT Jean-François, Mme FUNCK Anicée, M. DUROCHER Damien, Mme PALLIER Charlotte, M. GRIGNON Noël, Mme POILLONG Delphine, Mme MAUCHIEN Magalie, M. GUINNEBAULT Alain, Mme LAMARRE Caroline, M. DUVAL Franck, Mme VIEL Estelle, M. THEISEN Yves, M. LUNEL Roger, M CASIMIR Cédric, THUAU Elvis, Mme ROLLET-DUBOIS Patricia, Mme DAMIDE-GUILLON Gaëlle.
Etaient Absents excusés : M. Bruno BELLAMY
Etaient absents : M. THUAU Elvis
Pouvoirs : M. Bruno BELLAMY donne pouvoir à Madame Mélanie VOISIN

202606-082-DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°1 BUDGET ANNEXE 36003 AUBERGE DE LA TOURELLE. REGULARISATION COMPTABLE RELATIVE A LA PROVISION POUR CREANCES DOUTEUSES.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses dispositions relatives à l'exécution budgétaire et comptable des collectivités territoriales ;
Vu l'instruction budgétaire et comptable applicable aux budgets locaux précisant les modalités de constitution et de comptabilisation des provisions ;
Vu l'état des restes à recouvrer transmis par le comptable public en date du 10 juin 2026 faisant apparaître des créances présentant un risque de non-recouvrement ;

Considérant que les provisions pour créances douteuses ont été inscrites au budget primitif 2026 selon une écriture d'ordre budgétaire comprenant :

- une dépense de fonctionnement au compte 681 ;
- une recette d'ordre en investissement au compte 15182 ;

Considérant que cette inscription a été réalisée selon un régime de budgétisation qui n'avait pas fait l'objet d'une autorisation préalable par délibération du Conseil municipal ;
Considérant que, dans le cadre de la semi-budgétisation, la provision est enregistrée uniquement en section de fonctionnement au compte 681, sans mouvement d'ordre entre les sections de fonctionnement et d'investissement ;
Considérant que l'état des créances présentant un risque de non-recouvrement transmis par le comptable public fait apparaître les montants suivants :

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 035-213503261-20260706-202606082-DE

- compte 4161 – Créances douteuses : 5 910,60 € ;
- compte 414 – Locataires : 3 940,40 € ;

Soit un montant total de créances concernées de **9 851,00 €**.
Considérant qu'il est proposé de constituer une provision à hauteur de 15 % des créances concernées, soit un montant de **1 477,65 €**, arrondi à **1 478 €** ;
Considérant qu'il convient d'ajuster les crédits du budget annexe de l'Auberge de la Tourelle afin de permettre la régularisation comptable nécessaire ;

Le Conseil Municipal :
PAR 2 ABSTENTIONS (M. Yves THEISEN, M. Alain GUINNEBAULT)
PAR 21 POUR,

- **APPROUVE** la régularisation des écritures relatives aux provisions pour créances douteuses afin de les comptabiliser selon le régime de semi-budgétisation ;
- **DÉCIDE** que la provision pour créances douteuses sera comptabilisée en section de fonctionnement, au compte 681 ;
- **APPROUVE** la constitution d'une provision pour créances douteuses d'un montant de **1 478 €** au budget annexe de l'Auberge de la Tourelle ;
- **APPROUVE** la décision modificative budgétaire nécessaire à la régularisation des crédits du budget annexe de l'Auberge de la Tourelle, selon les mouvements suivants :

Section	Compte	Libellé	Opération	Montant
Fonctionnement	615228	Entretien et réparation sur autres bâtiments	Diminution de crédits (financement DM)	-1 478.00€
Fonctionnement	681	Dotations aux provisions pour créances douteuses	Augmentation de crédit	+ 1 478,00 €
Fonctionnement	681	Dotations aux amortissement, dépréciation et aux provisions de charges de fonctionnement	Suppression écriture d'ordre	-48 857.32 €
Investissement	15182	Autres provisions pour risques	Suppression d'écriture d'ordre	-48 857.32 €
Investissement	231	Immobilisation en cours	Suppression	-48 857.32 €

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 035-213503261-20260706-202606082-DE

- **APPROUVE** la maquette budgétaire actualisée du budget annexe de l'Auberge de la Tourelle suivante :

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		**RECETTES**	
	BP 2026		**BP 2026**
Chapitres		Chapitres	
Report	5 374,38 €	Report	- €
011- Charges à caractère générale	**5 522,00** €	74-Dotations et participations	80 205,94 €
023- Virement à la section d'investissement	16 474,24 €	75-Autres produits de gestion courante	- €
65- Autres charges de gestion courante	€		
67- Charges spécifiques	2 500,00 €		
68-Dotations aux provisions	**1 478,00 €**		
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	**31 348.62 €**	**TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT**	**80 205,94 €**

INVESTISSEMENTS			
Dépenses		**Recettes**	
	BP 2026		**BP 2026**
Chapitres		Chapitres	
Report	0	Report	
21- Immobilisations corporelles	16 474,24 €	021- Virement de la section de fonctionnement	16 474,24 €
23- Immobilisation en cours		10-Dotations, fonds divers et réserves	
		040- Opération d'ordre entre section	
		16- Emprunt et dettes assimilées	
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	**16 474.24 €**	**TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT**	**16 474.24 €**

- **AUTORISE** Madame le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Madame la Maire
Véronique SENTUC

MAIRIE de SENS de BRETAGNE
35 (Ille-et-Vilaine)